



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 25 juin 2019

Préavis N° 11/2019 concernant la gestion et les comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 24 juin 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 11/2019,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 7 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL de l'exercice 2018
- de donner décharge au conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2018.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 24 juin 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président


Jacques Reymond



La secrétaire


Séverine Rotondo